La Journée

DE

Huit Heures

PAR

R. MITKOVITCH

Huit Heures de Travail ;
Huit Heures de Repos ;
Huit Heures de Loisir.

Conférence faite à l'Université de Genève

Prix : 0,25

GENÈVE
IMPRIMERIE OUVRIÈRE, COULOUVRENIÈRE 27

1904

1288009

La Journée

DE

Huit Heures

PAR

R. MITKOVITCH

HUIT HEURES DE TRAVAIL ;
HUIT HEURES DE REPOS ;
HUIT HEURES DE LOISIR.

Conférence faite à l'Université de Genève

Prix : 0,25

GENÈVE
IMPRIMERIE OUVRIÈRE, COULOUVRENIÈRE 27

1904

Publications du „Peuple de Genève"

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'en 1866, au Congrès de l'*Association Internationale* des travailleurs, réunie ici à Genève, le socialisme, pour la première fois, inscrivit à son programme *la journée maxima de travail de huit heures*, on entendit s'élever partout dans la presse capitaliste, parmi les économistes bourgeois, les législateurs et les industriels un concert de sarcasmes et d'injures. Utopie, criait-on de toutes parts.

Depuis, les choses ont complètement changé. Après quelques années de vulgarisation et d'expérimentation nous voyons cette « utopie » non pas en voie de réalisation mais depuis longtemps réalisée en Australie et aux Etats-Unis. Il nous est déjà permis, à l'heure actuelle, d'affirmer qu'elle sera la règle de demain.

D'autre part, vous entendez dire très souvent que cette revendication ouvrière de la journée de huit heures est une réforme socialiste par

excellence. Eh bien, elle n'est pas plus socialiste que capitaliste.

C'est une réforme d'intérêt général dans la société actuelle. Elle est d'intérêt ouvrier, cela est vrai, mais elle est également d'intérêt patronal, national et enfin social. Voilà précisément la grande importance de cette réforme que nous allons examiner ce soir tous ensemble.

A peine ai-je besoin de dire qu'il me sera impossible d'épuiser un sujet si vaste, vu le peu de temps dont nous disposons. Néanmoins, j'espère pouvoir vous donner une idée assez précise de la question qui nous occupe. Ceci dit, permettez-moi de l'aborder.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

1. Production et huit heures.

En examinant la journée de travail de huit heures, la première question qui se pose est de savoir si la réduction de la journée de travail entraîne un changement dans la production. On croit généralement et on prétend qu'il est tout à fait logique et naturel qu'on ne peut pas produire en huit heures ce qu'on produit aujourd'hui en dix, douze ou quatorze heures. Autrement dit, la réduction de la journée de travail diminuera fatalement la production.

Mais rien ne justifie cette crainte, car les nombreuses expériences qui ont été faites à cet égard prouvent que les ouvriers produisent autant dans les courtes que dans les longues journées de travail. Un ouvrier qui travaille huit heures aura toujours une plus grande provision d'énergie qu'un ouvrier qui travaille douze ou quatorze heures par jour. Il est certain que les patrons ont employé les moyens divers pour fouetter ces énergies et leur faire rendre leurs derniers efforts. Le travail aux pièces a été substitué au travail à la journée; des primes à la production ont été

données aux surveillants, etc. Quoiqu'il en soit, le fait ne reste pas moins constant, que sous le régime des courtes journées, les ouvriers dépourvus de ces stimulants, ont montré une augmentation de force productive. Ils produisent autant dans les courtes journées de travail et, en outre, ils gagnent en santé et en vigueur. Les déclarations d'un grand nombre de directeurs et de surveillants ont démontré que les ouvriers travaillant huit heures par jour étaient moins paresseux, plus vigoureux, avaient une meilleure santé et un plaisir très marqué pour le travail.

Pour arriver à une opinion exacte sur ce point important il est nécessaire de faire un examen des expériences de réduction de la journée de travail qui ont été tentées et de discerner entre les sources diverses d'où l'ouvrier a dérivé les améliorations de ses facultés. Disons que ce sont surtout quelques fabricants hardis qui ont tenté l'expérience avant que les lois restrictives n'aient été votées.

Ces essais de réduction des heures de travail ont été jusqu'ici très nombreux et les résultats obtenus sont exactement les mêmes en Angleterre, en Amérique, en France, en Hollande, en Suisse, en Autriche et en Allemagne. Nous nous contenterons de citer deux ou trois de ces nombreuses et importantes expériences.

Assez significative me paraît celle qui a été faite dans les grandes usines métallurgiques de MM. Mather et Platt, à Salford, près de Manchester. L'usine de M. Mather s'occupe de la construction des machines et elle emploie des ouvriers appartenant à un grand nombre de métiers différents ; des mouleurs en fer, en cuivre,

en bronze, des forgerons, des monteurs, des mécaniciens, électriciens, etc.

Le 20 février 1893, la journée de travail a été réduite pour tous les ouvriers de cinquante-trois heures à quarante-huit heures par semaine, ce qui fait huit heures par jour.

M. Mather, comme membre du parlement et directeur de cet établissement, a publié un rapport sur cette expérience dans le *Times* du 29 mars 1893. En voici le résumé :

« La production, dit-il, a été de même nature. En ce qui concerne la quantité produite, celle de l'année d'expérience a été plus grande. Elle est beaucoup plus grande qu'elle ne l'a été dans les six années précédentes. Les salaires ne furent pas diminués. On constate une économie sérieuse dans les dépenses d'éclairage (gaz et électricité), dans l'usure des machines, dans la dépense du combustible, dans les frais généraux. On n'a fait aucun changement ni dans les machines ni dans leur vitesse et ce résultat favorable j'attribue uniquement à l'énergie constante et joyeuse des hommes et des enfants. Il semble, dit-il, que nous avons agi conformément à une loi naturelle au lieu de lui avoir résisté comme cela se passe lorsque les ouvriers commencent à travailler sans avoir déjà la provision réclamée par la nature pour l'exercice des facultés intellectuelles et des forces physiques. La proportion des absences sans autorisation en temps total de travail était de 2,46 °/₀ sous le régime de cinquante-trois heures par semaine, elle n'a plus été que de 0,45 °/₀ sous le régime de quarante-huit heures. »

Citons une autre expérience. M. James Keith, constructeur de machines, écrit dans le *Daily News*, après avoir introduit dans sa fabrique la journée de huit heures :

« J'obtiens autant. Je crois même que j'obtiens plus. En tout cas je me trouve mieux, car j'économise pendant presque toute l'année les dépenses d'éclairage. Mes ouvriers sont aussi vigoureux à quatre heures qu'à dix heures et le vendredi que le mardi. Ils sont éveillés du commencement de la semaine à la fin, et les résultats de leur travail par heure sont meilleurs en quantité et en qualité. » Quant à la concurrence étrangère, il dit : « s'il peut y avoir quelque danger national, cela viendra de ce que les nations étrangères auront, elles aussi, diminué la journée de travail plutôt que de cette circonstance qu'elles travaillent plus longtemps que nous. J'étais récemment en Belgique où les ouvriers des fabriques de machines travaillent de onze à quinze heures par jour. Ils commencent à travailler longtemps avant leur premier déjeuner, perdent tout appétit, et pour forcer l'appétit boivent de l'absinthe ce qui ne tarde pas à avoir des suites fâcheuses. Mes ouvriers valent plus en huit heures que ceux-là en quinze. Leur production, non seulement relative, mais absolue est plus grande dans leur courte journée de travail. »

Ces deux expériences sont vraiment instructives, car elles nous montrent d'une manière parfaite qu'avec un travail régulier de huit heures l'énergie personnelle des ouvriers augmente et on obtient la même production. En outre on

remarque une amélioration notable de la classe ouvrière au point de vue physique, moral et intellectuel.

Mais, dira-t-on, il est impossible que la productivité personnelle plus grande de l'ouvrier puisse réagir sur la production des machines automatiques. « Rien ne pourra me convaincre », dit un constructeur, « qu'un tour fera en huit heures ce qu'il fait en neuf, si l'on y met tout son soin dans les deux cas. » Mais c'est une erreur et on peut dire que c'est justement sur cette erreur que repose cette farouche opposition que font les patrons à l'introduction de la journée de huit heures.

Dans le travail humain il faut considérer avec soin deux facteurs importants : *l'intensité* de l'effort pendant l'unité de temps et *la durée* ensuite. C'est une véritable loi du travail que dans certaines limites, son intensité croît en raison inverse de sa durée. Et c'est pour cela que le produit peut rester le même dans un temps moindre. La prolongation de l'effort, même modéré, a pour résultat la réduction graduelle de son intensité. Il faut donc rechercher une durée normale du travail qui correspondra à la fois à l'efficacité la plus grande possible du travail et à la conservation la plus complète possible de la force de travail. Et cette recherche de la journée normale de travail est d'autant plus nécessaire que le travailleur n'est pas seulement une force productrice mais un être humain qui doit poursuivre son développement intellectuel et moral.

Les nombreuses expériences faites sur la réduction de la journée de travail, démontrent que

dans certaines fabriques les machines n'ont été ni renouvellées ni rendues plus rapides et cependant elles produisent autant en neuf heures qu'en douze heures sans qu'il y ait eu d'autre changement que celui de l'application plus grande des ouvriers. Pour l'exemple prenons la Suisse. Lorsque la loi fédérale du 23 mars 1877 avait fixé, pour toute la Confédération, la durée maxima de la journée de travail à onze theures, l'inspecteur des fabriques Schüler consata, au bout d'un certain temps, que l'augmentation ordinaire de vitesse des machines n'a été que de 2 °/₀, tandis que l'augmentation de la production par heure a été de 8 à 9 °/₀. Les changements des machines ellesmêmes ont été naturellement moins fréquents que leur vitesse et par conséquent ils n'ont pas influé sur le résultat général. *Ce résultat favorable a été l'effet du changement des énergies physiques et mentales des ouvriers eux-mêmes.* Il s'est produit donc un éveil des énergies latentes.

D'autre part la réduction de la journée de travail diminue les interruptions du travail dans la semaine ou dans la journée même. Il y a une mauvaise habitude qui consiste à faire bombance deux jours par semaine et de se rattraper en faisant des très longues journées les quatre autres jours. Cela provient de ce fait que les ouvriers sont obligés d'attendre le travail ou les ordres sans aucune raison. On a remarqué que les journées plus courtes amènent plus de régularité et la continuité dans le travail pendant toute la journée.

MM. Watts et Manton, fabricants de boutons à Birmingham, déclarent, après la réduction de la journée de travail : « Tout moment est em-

ployé, point de temps gaspillé pendant le travail, point d'allées et venues inutiles, les habitudes des ouvriers se transforment ».

Il y a encore un avantage dans la réduction du travail, qu'il faut noter ; c'est que les ouvriers se sont montrés plus contents et plus gais pendant leur travail. Ils reviennent à leur besogne tous les matins avec leurs forces renouvelées et avec un appétit pour le travail. Ce contentement d'esprit qui suit la courte journée est d'une importance considérable.

Ensuite, sous le régime des longues journées il y a toujours dans le courant de l'année une grande perte de temps pour cause de maladie ou autres accidents que les courtes journées de travail tendent à réduire.

En résumé, la réduction de la journée de travail ne diminuera point la production grâce aux combinaisons techniques, aux améliorations mécaniques et à l'intensification du travail. Bien mieux, les courtes journées peuvent prévenir et éviter la surproduction qui est généralement si fréquente et accompagnée par le chômage. Mais, dira-t-on, du moment qu'il y a une surproduction pendant des longues journées de travail, cela prouve qu'on produit davantage. Oui, mais cette surproduction n'est pas la conséquence de ces longues journées, mais des sans-travail, de cette armée de réserve industrielle, qui est employée par les patrons toutes les fois que les organismes ouvriers actuellement occupés se trouvent épuisés et deviennent incapables de tenir la production même à l'ancien niveau.

Tout le monde sait que la surproduction joue un très grand rôle dans les crises industrielles.

On se rappelle encore la lutte célèbre que Sismondi soutint contre J.-B. Say et Ricardo, mais par contre, on a négligé à attacher une grande importance à la réduction de la journée de travail opérée pendant la crise.

Les effets de cette réduction de la journée de travail pendant la crise économique sont cependant du plus haut intérêt à étudier. Disons toutefois que les courtes journées ne diminueront en rien la production, pourront prévenir la surproduction et, enfin, feront gagner les ouvriers en sobriété, en santé, en intelligence et en force productive.

2. **Concurrence étrangère et huit heures.**

Les adversaires de la journée de huit heures prêchent avec la plus grande ferveur, que la journée de huit heures élèverait le coût de production, et par conséquent mettrait un pays en état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents étrangers sur le marché international.

Mais c'est encore une erreur. Etant donné que l'énergie productive des ouvriers augmente par la diminution des heures de travail, à tel point qu'ils peuvent produire autant et même parfois davantage dans une journée de travail plus courte que dans une plus longue, il n'y a pas de raison à ce que le coût de production augmente. Pour mieux nous rendre compte de cette vérité, nous n'avons qu'à nous demander en quoi consiste la rivalité industrielle des nations.

La rapidité et le bon marché des communications d'une part, le progrès mécanique de l'autre, sont des avantages précieux pour un pays dans la concurrence étrangère, mais est-ce que ces agents matériels de la concurrence ne tendent pas à s'égaliser dans tous les pays, étant donné qu'il est très facile de les importer d'un pays dans un autre ou de les imiter? Reste un facteur de la plus haute importance, c'est le *facteur individuel*. Ce facteur ne se forme pas en un jour comme on pourrait remplacer une ancienne machine par une autre moderne et plus perfectionnée ; il faut souvent des années, pour ne pas dire des siècles, pour rendre cet élément puissant. Et c'est vraiment un grand tort de ne pas attacher une importance considérable à ce facteur individuel, à ce corollaire indispensable du progrès industriel, dans la concurrence étrangère. La journée de huit heures ne peut que fortifier un pays contre la concurrence étrangère, car elle accroît le facteur essentiel qui contribue à maintenir la suprématie industrielle, c'est-à-dire la grande puissance de travail des ouvriers.

Les nombreuses observations des spécialistes, les rapports des inspecteurs des fabriques, les enquêtes ouvrières ne laissent pas de doute à cet égard. Ainsi, les peuples aux journées de travail les plus courtes se sont montrés jusqu'ici les meilleurs producteurs, car à mesure qu'on diminue les journées de travail on augmente la force productive et on améliore l'aptitude pour la concurrence.

Si l'Angleterre a la suprématie sur les pays du continent dans la concurrence industrielle, c'est grâce à leurs bons ouvriers qui tiennent aujour-

d'hui la première place au point de vue de l'énergie. Cette énergie industrielle est d'autre part la conséquence des salaires élevés, des courtes journées de travail et d'une nourriture substantielle. Un maître de forges, allemand, expliqua à un fabricant anglais, L. Bell, pourquoi il employait deux fois plus d'ouvriers que n'en aurait exigé un fourneau d'Angleterre pour le même travail, déclara : « Nous avons le même outillage technique que vous Anglais, car un mécanicien peut imiter et copier tout ce qu'il voit, mais ce en quoi nous ne pouvons pas vous imiter, c'est de faire travailler nos ouvriers mal nourris et surmenés avec la même vigueur que vos ouvriers anglais ».

La suprématie industrielle appartiendra donc au pays qui pourra tirer le meilleur parti de cet agent individuel, c'est-à-dire, à celui dont la classe ouvrière sera la plus vigoureuse, la plus intelligente et la plus productive.

Et Spencer n'avait-il pas raison en disant que « l'empire industriel appartiendra au peuple le mieux nourri ».

Par conséquent, l'objection que la diminution de la journée de travail augmentera le coût de production est complètement injustifiée. Il est absolument certain que cette réduction de la durée de travail est toujours accompagnée d'une augmentation d'énergie personnelle des ouvriers, de perfectionnement technique et autres circonstances heureuses qui feront tenir le coût de production au même niveau et supporter la concurrence.

Le meilleur exemple nous en est fourni par

l'Australie. Après avoir inscrit la journée de huit heures, il s'est développé en Australie une classe ouvrière qui au point de vue de sa morale. de son intelligence et de sa capacité industrielle est supérieure à celle de n'importe quelle classe ouvrière du monde entier. Elle n'a jamais eu d'égale au monde au point de vue du confort de la vie, de la gaîté et du bonheur dont elle jouit. Les salaires n'ont pas baissé, la production n'a pas souffert, les sans-travail n'ont pas disparu, et elle tient la tête victorieusement dans la concurrence étrangère.

Bien mieux, elle pourra encore se demander si on a obtenu par la journée de huit heures la production maxima, et s'il n'y aurait pas lieu de raccourcir encore la journée de travail jusqu'au point précis où l'accroissement de l'énergie compensera encore la perte de temps.

Quoiqu'il en soit, l'Australie se porte très bien depuis l'introduction de la journée de huit heures. Après l'avoir inscrite dans la loi, elle l'y a maintenue et il n'a jamais été question de revenir sur cette loi.

3. **Salaire et huit heures.**

On prétend que la réduction de la journée de travail en élevant le coût de production entraînera fatalement la diminution des salaires. Les nombreuses expériences prouvent surabondamment que c'est précisément le contraire qui se produit. Plus la journée de travail est courte,

plus le salaire est élevé. Comment expliquer cette apparente contradiction ?

En exposant, il y a quelques jours, la théorie de la valeur de Karl Marx, j'ai eu l'occasion de rappeler que le travail peut être considéré comme une marchandise particulière — *la marchandise-travail* (faisant corps avec le producteur, mais il n'en est pas moins une marchandise). Eh bien, nous savons tous que le prix des marchandises est déterminé, en dehors du coût de production, par la loi de l'offre et de la demande. Si nous avons beaucoup de marchandises-travail, c'est-à-dire, beaucoup d'heures de travail sur le marché, le prix de notre marchandise est au plus bas. La seule manière d'en faire hausser le prix c'est de la raréfier. C'est de cette manière qu'on explique l'origine des *trusts*. Les industriels s'organisent, se syndiquent pour faire enrichir leurs marchandises. Aussitôt qu'ils remarquent une baisse deprix, ils retirent les marchandises du marché et les gardent en magasins jusqu'à ce que les prix aient atteint le taux par eux fixé.

Par conséquent, les travailleurs en réduisant, en raréfiant la somme ou le temps de travail ils font augmenter leur salaires. Ceci est tellement vrai que partout où le travail a été abrégé on a vu les salaires s'accroître. C'est en Australie où la journée de travail est de huit heures ; c'est en Angleterre et en Amérique où elle ne dépasse guère neuf heures que les salaires sont les plus élevés. Au contraire, là où la journée de travail est la plus longue les salaires sont au plus bas ; voyons l'Italie et la Belgique.

Néanmoins, il faut avouer que le désir ardent

des classes ouvrières d'obtenir les courtes journées n'est point le résultat de l'augmentation de leur rémunération, mais du développement de leur intelligence, de leur savoir-vivre et du sentiment de leur dignité. Et pour mieux satisfaire à ce besoin il leur faut des bons salaires en même temps que des loisirs convenables. Aussi les ouvriers sont-ils d'accord sur ce point : *il ne faut faire aucun sacrifice en salaire pour obtenir une courte journée de travail.* Ce qu'ils réclament c'est une réduction de la durée de travail mais sans diminution de salaire, ou comme on dit : huit heures de travail et dix heures de salaire.

Du reste il n'y a pas de raison à ce que les salaires diminuent. Nous savons que le taux général des salaires est déterminé par la productivité du travail, c'est-à-dire par la quantité de sa production ; et du moment que cette production n'est pas diminuée par suite de la réduction de la journée de travail, les salaires ne doivent pas subir non plus une diminution.

Il faut donc dire que la diminution de la production abaisse les salaires parce qu'il y a une diminution de la demande de marchandises et de la main-d'œuvre ; d'autre part, l'augmentation de la production hausse les salaires parce qu'il y a l'augmentation de la demande réelle.

Mais il ne faut pas oublier de noter qu'en augmentant les salaires des ouvriers on apporte des nouveaux consommateurs étant donné que la puissance d'achat ouvrière augmente. Dans ce cas la recherche des nouveaux débouchés en Chine, à Madagascar, au Congo, au Japon, ne sera plus nécessaire. On impose aujourd'hui les

marchandises dont les indigènes n'ont le plus souvent nul besoin, et on les oblige à consommer à coups de canon, alors que dans les propres pays il y a des millions d'êtres qui aspirent après ces produits, mais qui sont tellement dépouillés par le salariat qu'ils ne peuvent pas profiter de richesses sorties de leurs mains.

On voit donc que la journée de huit heures d'une part régularise une production effrénée, d'autre part, apporte des nouveaux consommateurs.

Voilà les trois points sur lesquels je tenais immédiatement à attirer votre attention, c'est-à-dire la journée de huit heures ne diminuera pas la production, ne baissera pas le salaire et enfin ne défavorisera point la concurrence étrangère.

Passons maintenant à une autre question.

4. Les sans-travail et les huit heures.

Un bon nombre d'économistes et hommes politiques espèrent, par la diminution de la journée de travail, supprimer la maladie sociale la plus terrible : le chômage.

Malheureusement, ce n'est qu'une illusion. Nous venons de voir que la journée de huit heures procurera un immense avantage à la classe ouvrière et en toute la nation en général. La régénération de l'homme fera régénérer l'ouvrier. En améliorant son genre de vie elle augmentera la force productive dans l'industrie et prolongera ses années de vie active ouvrière. Ce

sont là deux gains vraiment inappréciables pour les ressources de la nation, mais la journée de huit heures ne peut avoir presque aucune influence sérieuse sur le nombre des sans travail, sur cette armée de réserve industrielle.

Du moment que nous avons soutenu et démontré que les ouvriers en courtes journées de travail produisent autant qu'en longues, il est évident qu'on n'aura pas besoin d'employer un plus grand nombre d'ouvriers. Cependant il faut tenir compte d'un cas particulier. Si la réduction des heures de travail coïncide avec la période de prospérité de l'industrie on peut alors assister à une augmentation du nombre des ouvriers, mais celle-ci est due généralement au développement des affaires et non pas à la diminution de la journée de travail. Ces cas sont assez fréquents pour exposer un grand nombre de personnes à attribuer cette augmentation à la réduction de la journée de travail.

5. Hygiène et huit heures.

Je dois maintenant indiquer comment cette idée de la réduction de la journée de travail n'est pas sortie de la fantaisie de quelques « meneurs socialistes » (comme on a l'habitude de dire), mais simplement des nécessités physiologiques. Dans les dernières années les savants commencent à travailler pour les ouvriers et à leur faire comprendre que la science existe pour

eux et que dorénavant ils doivent la prendre pour base de leurs revendications.

Les nombreux travaux de M. Chauveau, membre de l'Institut, de M. Mosso, professeur de physiologie à Turin, de Pettenkoffer et autres prouvent d'une manière parfaite et scientifique, que la journée de travail plus longue de huit heures entraîne fatalement une fatigue musculaire très considérable, suivie d'abord d'un surmenage et ensuite de nombreuses maladies et de la dégénérescence de la race.

Permettez-moi de vous esquisser le plus sommairement possible l'expérience célèbre de Pettenkoffer et Voit. Elle est accessible à tout le monde.

Ils placent dans une chambre de verre hermétiquement close un ouvrier vigoureux, nourri d'une alimentation substantielle et chargé de trourner une roue autour de laquelle s'enroule une chaîne supportant un poids de 25 kgr.

En déduisant de la journée de cet ouvrier les interruptions occasionnées par les repas et le repos il avait fait à la fin du jour neuf heures de travail.

Cet ouvrier a été pesé à son entrée et à sa sortie de la cage de verre ; les aliments aussi étaient pesés et analysés et on analysait l'air à son entrée dans la cage et à sa sortie. Après avoir ainsi procédé, les deux fameux physiologistes ont constaté : *que cet homme pendant une journée de travail de 9 heures avait dépensé sous forme d'acide carbonique 192 grammes d'oxigène de plus qu'il n'avait pu en aspirer pendant le même temps.* C'était donc un déficit remarquable et pour le couvrir il avait fallu qu'il

consommât environ 20 % de la provision d'oxygène emmagasiné dans tout son corps.

Cette expérience est vraiment significative. Elle nous montre parfaitement bien qu'il y a une usure, une destruction de l'organisme, toutes les fois qu'il y a un abus de travail. Il faut remarquer cependant que cet ouvrier qui a servi de sujet d'expérience a été vigoureux et soumis à une alimentation substantielle, ce qui n'est pas le cas, malheureusement, pour l'immense majorité des ouvriers.

Le travail cérébral est toujours plus ou moins intimement lié et combiné avec le travail musculaire ; au minimum dans les mouvements automatiques et les actions réflexes dont le centre nerveux est à la mœlle, au maximum dans les mouvements médités, coordonnés, pour les actes de précision qui demandent une haute dépense d'attention, de mémoire ou de volonté.

On peut dire avec Mosso, avec tous les physiologistes, que toute fatigue se résout, en fin de compte, en une fatigue nerveuse *qui est perceptible.* Et la première sensation de fatigue perçue est le signe d'un repos nécessaire. Le professeur Mosso a construit un appareil spécial, *l'ergographe*, destiné à enregistrer, chez l'homme, les phénomènes de fatigue qui se montrent après des contractions répétées du muscle.

Ces données très sommairement rappelées de la physiologie nous permettent de conclure avec la certitude, qu'elles ne pourront être qu'étendues et fortifiées dans le sens de la protection ouvrière par l'observation et l'expérience ultérieures. L'organisme social ne peut, pas plus im-

punément que l'organisme individuel, violer les lois physiologiques qui régissent la conservation de l'énergie et le développement organique.

* * *

Lorsque les partisans de la journée de huit heures ont démontré, non par des raisonnements de métaphysique, mais par des preuves évidentes (expériences et statistiques) que l'extension générale de la journée de huit heures ne nuira en rien, ni à la prospérité économique de la classe ouvrière, ni à celle du pays, et qu'au contraire elle contribuera pour beaucoup à leur progrès moral et social; les adversaires de la journée de huit heures ne se laissèrent pas complètement persuader et ne tardèrent pas à lancer d'autres objections aux huitheuristes. Disons que ces objections sont, non seulement déplacées et injustifiées, mais presque banales. Si je les mentionne c'est parce qu'elles se posent, malheureusement, très souvent.

1° *Objection :* Imposer la journée de huit heures à tous les ouvriers, disent-ils, c'est se condamner à créer les inégalités les plus choquantes, parce que entre l'ouvrier anglais, par exemple, et l'ouvrier du continent, la différence dans la puissance de production est très considérable.

Cette objection pourrait avoir une certaine valeur s'il s'agissait de faire fixer par la loi un *minimum* d'heures de travail ; si les partisans

de la journée de huit heures réclamaient huit heures de travail obligatoires pour tous les ouvriers, de tous les métiers et de tous les pays. Or, ils savent fort bien que dans l'état d'inégal développement mécanique des diverses industries, la dépense, non seulement de force musculaire, mais de force nerveuse varie beaucoup d'un métier à l'autre et par conséquent ce qu'ils demandent c'est un *maximum* d'heures de travail, c'est une loi qui interdira de faire travailler plus de huit heures par jour. En d'autres termes, ils réclament un ***jour social*** qui ne pourra pas dépasser huit heures, comme le ***jour terrestre*** que la nature nous a donné ne peut dépasser les 24 heures. Et comme dans le *maximum naturel* de 24 heures le nombre des heures de travail a constamment varié par l'industrie et par pays ; en Australie et Amérique de 8 heures, en Angleterre de 9 heures, en France et en Allemagne de 10 à 12 heures, en Suisse de 11 heures, etc., de même dans le *maximum légal* de 8 heures nous assisterons à une inégagalité d'heures de travail ; l'inégalité qui sera précisément fondée sur la diversité de l'industrie et de l'effort qu'elles exigent.

2° *Objection :* Les patrons affirment que la réduction de la journée de travail favorisera l'alcoolisme. Les ouvriers, disent-ils, ne sachant que faire de leurs loisirs iraient passer au cabaret les heures qu'ils ne passeraient plus à la fabrique.

L'expérience a démontré précisément le contraire. Ce sont les inspecteurs du travail en Suisse et en Angleterre qui partout ont constaté

que plus la journée de travail était courte, plus l'alcoolisme disparaissait, parce que *le besoin d'alcool est en raison directe du surmenage, de l'épuisement de l'organisme ouvrier.*

Quand la chaleur, l'humidité, le défaut de circulation d'air et la longue journée de travail ont abattu l'ouvrier le plus courageux, l'emploi de l'alcool s'impose. L'ouvrier fatigué cherche dans cette boisson funeste un coup de fouet indispensable. Il ne cherche pas dans le petit verre un aliment mais un excitant qui l'épuise après l'avoir réveillé.

Dans un rapport devenu classique, M. Claude (des Vosges), montrait que dans certains centres industriels de France et de la Belgique, où les journées de travail étaient très longues et fatiguantes, plus de la moitié des salaires passait au cabaret. Il est bien certain que tout cet argent aurait mieux fait de prendre le chemin du boucher et du boulanger, et qu'on travaille beaucoup plus régulièrement et beaucoup plus hygiéniquement quand on a bien mangé que quand on a bien bu. Là dessus la science est en parfait accord avec l'expérience journalière.

La réduction de la journée de travail est incontestablement un moyen très efficace de combattre le progrès de plus en plus menaçant de l'alcoolisme dans la classe ouvrière.

Voici comment s'exprime à cet égard M. Blocher, directeur d'une filature de coton très importante, dans une conférence faite à Bâle en 1894 :

« Les effets de prescriptions légales sont jusqu'à aujourd'hui plus remarquables au point de vue moral qu'au point de vue physique. On avait craint chez nous de voir les ouvriers user de loisirs que leur assure la limitation de la journée de travail, pour fréquenter plus souvent les cabarets et se livrer davantage à la débauche. Je n'ai rien remarqué de semblable. C'est lorsqu'on travaillait jour et nuit que j'ai remarqué le plus grand libertinage. Alors se commettaient les fautes les plus graves, non seulement le dimanche et le soir, mais même à l'atelier, pendant le travail. La faute sans doute, n'en était pas toute entière au travail, beaucoup trop long et trop fatiguant, mais la mise en pratique d'une journée plus courte a eu pour conséquence l'introduction d'une discipline plus forte, et, depuis, l'ivrognerie a été ramenée au minimum. »

Les inspecteurs de travail en Angleterre citent à chaque instant que la réduction de la journée de travail dans leur pays a eu pour le premier effet de créer un fervent désir pour l'amélioration intellectuelle des ouvriers. Partout où la diminution de travail a eu lieu, des nombreuses bibliothèques, des salles de lecture, des écoles du soir, etc., ont été organisées par les travailleurs. On a vu la moralité ouvrière s'accroître ; on a vu un homme supérieur se constituer et se développer. Les facultés intellectuelles qui semblent avoir été engourdies sous le régime des longues journées ne tardèrent pas à se réveiller et à se concentrer avec plus de force sur un travail auquel ils commencent à prendre intérêt.

L'enquête américaine de 1880 étudia les rapports de la durée du travail avec le développement intellectuel et moral de l'homme. Elle posa la question suivante aux ouvriers : quel usage ferez-vous de votre loisir si le travail est réduit de 11 à 10 heures? 433 réponses furent données. 58: il ne nous sera pas difficile d'en trouver un bon usage ; 30: nous nous appliquerons à améliorer et à embellir notre habitation ; 48 : nous consacrerons notre temps à la famille; 44 : nous le consacrerons à la lecture, à l'étude, au repos; 23: nous le consacrerons à la récréation, à l'exercice hygiénique, etc.

N'est-ce pas intéressant de voir se dégager ainsi l'influence sur la vie esthétique, intellectuelle, affective, morale, sociale, que peut exercer une heure de loisir?

Du reste, de tous les maux produits par le régime capitaliste il n'en est pas qui soient plus révoltant que cette impossibilité de participer à la vie intellectuelle. Et cependant il faudrait vraiment être aveugle pour ne pas attendre d'un développement intellectuel, un véritable accroissement de la force productive et morale du pays.

Journée légale de huit heures.

Après avoir envisagé les principaux et nombreux avantages de la journée de huit heures, l nous reste maintenant à voir par quel moyen on peut arriver à obtenir cette réforme d'intérêt général. Je serai très bref sur ce point.

On croit que les *concessions volontaires* des patrons seraient le chemin le plus court pour obtenir la journée de huit heures. Sur ce point je partage complètement l'opinion de M. William Allan, membre du Parlement anglais qui, après une expérience de 40 années, disait : « les patrons n'introduiront jamais de leur propre gré la journée de huit heures. » En effet, il faut croire que les patrons ne se laisseront pas facilement persuader, que les courtes journées de travail leur sont aussi profitables que les longues. Cet instinct de défiance est si fort qu'il faudrait attendre très longtemps pour que la journée de huit heures soit concédée par les patrons.

On prétendait, et on dit encore, que la réglementation de huit heures n'est possible que moyennant une *entente internationale*. On se demande pourquoi les gouvernements qui ont légiféré en maintes matières internationales : postes et télégraphes, justice, monnaie, etc., ne se mettraient pas d'accord sur la journée de huit heures ?

Bien des raisons s'opposent à la réalisation d'une législation internationale. Tout d'abord les conditions économiques différentes des divers pays et les différences de race et de tempérament excluent une législation uniforme. D'autre part, la législation internationale constitue une atteinte à la souveraineté des Etats. En effet, il est impossible, à l'heure actuelle, d'enlever aux législations nationales une partie essentielle de la vie des peuples pour la soumettre à une réglementation cosmopolite. Enfin, cette législation internationale devrait être nécessairement accompagnée d'un contrôle international, chose aujourd'hui

inacceptable. Il y aurait donc sans cesse des difficultés diplomatiques et des conflits.

Pour cette législation internationale, le meilleur exemple nous est fourni par les deux conférences internationales ; l'une tenue à Berne en 1889 sous l'initiative de Georges Favon, l'autre un an après à Berlin, sur l'ordre de Guillaume II. Les représentants des grandes nations européennes (la Russie n'a pas été représentée) se réunirent pour essayer de résoudre ce problème difficile. Malheureusement, toutes les tentatives à une entente furent vaines.

Nous voyons donc, que ni les concessions volontaires des patrons, ni la législation internationale ne peuvent assurer la journée de huit heures.

Restent deux moyens, par la combinaison desquels on peut arriver à réaliser cette réforme. Ce sont *l'organisation ouvrière* et *l'intervention des pouvoirs publics.*

L'organisation syndicale, la meilleure éducatrice de la classe ouvrière, a puissamment aidé dans beaucoup de pays soit à l'élévation des salaires, soit à la diminution des heures de travail. Grâce à ces organisations, la journée de huit heures est presque générale en Australie et en Amérique, elle fait en Angleterre et en France des progrès sensibles.

D'autre part, c'est par l'organisation professionnelle que se font les rapprochements entre ouvriers et patrons, et que les grèves meurtrières sont souvent remplacées par des comités de conciliation et des ententes.

Malheureusement, outre ces avantages incontestables, l'organisation syndicale ne s'est mon-

tré jusqu'ici efficace que pour certaines catégories de travailleurs, pour les ouvriers syndiqués qu'elle a élevé au rang de privilégiés. Mais si nous consultons les différents syndicats, nous ne tarderons pas à constater que le nombre de travailleurs organisés est encore très restreint et qu'ils constituent, par conséquent, la minorité des travailleurs.

Il y a donc toute une multitude de faibles qui ne peuvent d'eux-mêmes s'élever au niveau d'une vie humaine. C'est précisément pour ces malheureux que l'Etat doit intervenir sous la pression des classes ouvrières, comme partis de Révolution et de Réformes. L'Etat doit y intervenir non seulement en se plaçant au point de vue de son idéal social et philanthropique, mais encore en s'inspirant de l'intérêt national, car une nation consciente de ses intérêts et soucieuse de l'avenir, ne peut laisser dévorer l'élément essentiel par le progrès industriel.

C'est pour cette raison, et sous la pression énergique des classes opprimées, que les Parlements de presque tous les pays civilisés ont élaboré quelques lois protectrices du travail. Protection des faibles ! telle est l'idée directrice des législations protectrices du travail. C'est ainsi qu'on a limité par la loi le travail des femmes et des enfants, vu les conséquences très fâcheuses qui provenaient d'un travail féminin excessif ou d'emploi d'un enfant en période de développement physique et intellectuel.

Et l'on peut dire que toutes les opinions et tous les partis politiques sont aujourd'hui d'accord sur la protection des femmes et des enfants, mais il en est autrement pour la protection des

adultes. Cependant, chaque fois qu'il y a des faibles, je crois que le même principe doit s'imposer et s'appliquer.

Il est vrai que l'organisme masculin est plus robuste et peut supporter sans danger, ou à peu près, une plus longue journée de travail, mais une journée prolongée peut avoir des conséquences non moins funestes. Ajoutons à ce travail déjà pénible les dangers de l'entreprise et les mauvaises conditions hygiéniques, et nous verrons que le même principe qui a fait limiter le travail des femmes et des enfants reparaît ici aussi puissant.

Pour résumer, disons que si l'exploitation demesurée de la femme et de l'enfant brise en germe les forces des générations futures et constitue un danger pour l'Etat, l'exploitation abusive des adultes n'est pas moins dangereuse. Voilà pourquoi l'intervention de l'Etat dans la protection des adultes est indispensable.

Mais, pour terminer, permettez-moi de vous dire que cette intervention légale, si bienfaisante soit-elle, ne saurait suffire. Elle ne protège que les faibles, elle ne suffit pas pour les forts. Ce n'est que lorsque l'organisation professionnelle est embryonnaire, ou entravée par la loi, que l'intervention de l'Etat s'impose pour constituer en quelque sorte un ***minimum social***, une limite à l'exploitation des faibles et incapables.

Mais les travailleurs peuvent-ils, doivent-ils être satisfaits par ce minimum? Evidemment non. Il faut qu'il soit permis aux classes laborieuses d'exiger leur part de l'accroissement du revenu national. Il faut que dans chaque industrie, les

ouvriers organisés surveillant la production, instruits de la concurrence étrangère et des variations des prix, puissent revendiquer le maximum de droit. *Cela n'est possible que par l'organisation ouvrière.*

Publications du „Peuple de Genève”